

8. Précautions à prendre

Ne pas prendre d'anti-inflammatoires non stéroïdiens 1 semaine avant l'acte et 3 semaines après l'acte.

9. Aspect financier

A titre externe, les modalités de prise en charge de votre examen sont celles de votre couverture sociale (sécurité sociale et mutuelle). Votre parcours hospitalier comprend : une consultation avec deux médecins spécialistes, un acte médical dans une salle d'examen médicalisés où vous êtes pris en charge par des manipulateurs, et une réévaluation à 3 mois.

Toutefois le kit de prélèvement reste à votre charge et vous sera facturé entre 120 euros et 144 euros (selon le kit utilisé/zone à traiter).

Cette fiche d'information permet de répondre aux questions que vous vous posez à propos du PRP

Nous espérons avoir répondu à la plupart de vos interrogations.

Le jour de votre examen vous serez accueillie par les équipes médicales et paramédicales qui vous expliqueront de nouveau le déroulement de cet acte et qui seront à votre écoute si vous avez besoin de renseignements complémentaires. N'hésitez pas à les interroger, ainsi que le médecin prescripteur ou votre médecin traitant si vous le souhaitez.



THERAPIE BIOCELLULAIRE PAR PRP : PLASMA AUTOLOGUE RICHE EN PLAQUETTES

Madame, Monsieur,

Votre médecin vous a proposé un concept innovant développé dans le service universitaire d'imagerie médicale du Pr Hervé TRILLAUD.

Cet acte sera pratiqué avec votre consentement.

Vous avez en effet la liberté de l'accepter ou de le refuser à tout moment.

Cette fiche vous informe sur le déroulement de l'acte et de ses suites.

**Pôle imagerie médicale
Groupe hospitalier Saint-André
1 rue Jean Burguet- 33075 Bordeaux cedex
Tél. 05 56 79 58 00 (9h-17h)**

1. Nature de l'acte

Le Plasma Riche en Plaquettes (PRP) est un produit dérivé du sang du patient (autologue) qui contient une concentration de plaquettes et autres éléments bioactifs plasmatiques supérieure aux valeurs habituelles.

Les plaquettes libèrent les Facteurs de Croissances (FC) et biomolécules qui sont les principes naturels actifs responsables de la stimulation et de l'accélération de la cicatrisation. Ce mécanisme biologique régule la multiplication et la différenciation cellulaires, responsables d'une régénération tissulaire.

Le traitement par le PRP permet de concentrer une grande quantité de FC près de la lésion.

Cette procédure nécessite, dans certains cas, une évaluation de l'autonomie avant le geste du médecin, prise en charge par les masseurs kinésithérapeutes (ils vous contacteront si nécessaire).

2. Indications

- Arthroses.
- Tendinites et autres pathologies tendineuses.
- Lésions des ménisques et ligaments.
- Déchirures musculaires.
- Lésions du pied (fasciites plantaires, etc.).
- Pseudarthroses.
- En chirurgie (ostéotomies, arthroplasties, etc.).
- Autres : blessures chirurgicales, ulcères chroniques, etc.

3. Prise de rendez-vous

Suite à votre examen et/ou votre consultation, un examen de PRP vous est prescrit.

Merci de téléphoner au 05 56 79 58 00. Afin de prendre ce rendez-vous dans le service du Pr TRILLAUD.

Vous recevrez, quelques jours avant votre rdv, un SMS de confirmation.

Suite à la prise de rdv, vous devez vous rapprocher de la régie de l'hôpital St André (soit le jour de la prise de rdv soit le jour même du rdv) qui établit (suite au devis qui vous a été remis) la facturation du kit de prélèvement/injection du PRP, nécessaire au geste. Un justificatif de règlement vous sera remis (à conserver pour le jour de l'examen).

4. Déroulement de l'acte

Le jour de votre examen, n'oubliez pas de vous présenter au bureau des entrées administratives de l'Hôpital St André.

L'examen se déroule ensuite dans le service d'imagerie médicale diagnostique et interventionnelle du Pr TRILLAUD et dure une vingtaine de minutes.

Après avoir vérifié votre prescription, votre identité, votre consentement éclairé et l'acquittement de votre kit de prélèvement, vous êtes accueilli et pris en charge par un manipulateur.

Pour obtenir le PRP, nous vous faisons un prélèvement de sang. Après un temps de centrifugation, les composants sanguins sont alors séparés et seule la fraction qui contient la concentration appropriée de plaquettes est sélectionnée.

Le PRP est administré dans la zone à traiter par une injection.

Votre examen est terminé. Vous êtes ensuite reconduit dans la salle d'attente avant d'être revu par le médecin qui vous expliquera le suivi médical qu'il souhaite mettre en place.

Cette procédure est réalisée en ambulatoire. Vous pouvez demander à un proche de vous accompagner si vous le souhaitez.

5. Quels résultats peut-on attendre ?

- Diminution de l'inflammation et de la douleur.
- Accélération de la cicatrisation d'un tendon, du cartilage, ou d'un muscle lésé.
- Augmentation de la mobilité et de la fonctionnalité articulaire.
- Réduction du temps de récupération post-chirurgical.

6. A-t-il des effets secondaires ?

Le traitement par le PRP est une thérapie biologique sans effets secondaires importants. Les seuls effets secondaires observés sont liés à l'injection : de petits hématomes ou une légère gêne peuvent apparaître et durer quelques jours.

7. Contre-indications relatives

- Affections des plaquettes ou troubles de la coagulation.
- Infection de la zone à traiter ou fièvre.
- Maladies infectieuses.
- Maladies auto-immunes ou inflammatoires.
- Maladies néoplasiques.